

OUI > à une véritable politique pour les familles

Conscient que la modulation du temps de travail n'est pas seulement un choix personnel, mais bien aussi une contrainte pour pouvoir subvenir aux besoins de la famille, le GEIP soutient ce nouvel article de la Constitution fédérale.

Cela n'est plus à démontrer, la carence en places d'accueil pour la petite enfance et les activités parascolaires est une réalité quotidienne et un véritable casse tête pour les familles.

Lorsque les enfants sont encore petits et avec une autonomie relativement limitée, il n'est pas facile de conjuguer activité professionnelle et familiale. Il se trouve bien des situations où les parents n'ont pas le choix, un salaire ne suffisant pas à faire vivre la famille, il faut alors que le temps de travail rémunéré soit augmenté.

Au travers de l'article constitutionnel sur la famille, il est demandé aux cantons et aux communes de s'organiser pour assurer un nombre de places d'accueil suffisant. Si à terme les cantons et/ou les communes ne font pas l'effort escompté, la Confédération pourra légiférer en la matière.

Au vu de ces considérations,

le GEIP vous recommande de voter OUI à l'arrêté fédéral du 15 juin 2012 sur la politique familiale.
